



JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
1 Charles III

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
1 Charles III

Nº 92

Wednesday, December 14, 2022

Le mercredi 14 décembre 2022

2 p.m.

14 heures

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Anderson	Christmas
Ataullahjan	Clement
Audette	Cordy
Batters	Cormier
Bellemare	Cotter
Black	Coyle
Boehm	Dagenais
Boniface	Dalphond
Bovey	Dasko
Boyer	Dawson
Brazeau	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)
Busson	Deacon (<i>Ontario</i>)
Campbell	Dean
Cardozo	Downe
Carignan	

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Anderson	Christmas
Ataullahjan	Clement
Audette	Cordy
Batters	Cormier
Bellemare	Cotter
Black	Coyle
Boehm	Dagenais
Boniface	Dalphond
Bovey	Dasko
Boyer	Dawson
Brazeau	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)
Busson	Deacon (<i>Ontario</i>)
Campbell	Dean
Cardozo	Downe
Carignan	

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Dupuis	MacDonald	Plett
Francis	Manning	Quinn
Furey	Marshall	Ravalia
Gagné	Martin	Richards
Gerba	Marwah	Ringuette
Gignac	Massicotte	Saint-Germain
Gold	McCallum	Seidman
Greene	Miville-Dechêne	Smith
Harder	Moncion	Sorensen
Hartling	Oh	Tannas
Housakos	Omidvar	Verner
Jaffer	Pate	Wallin
Klyne	Patterson (<i>Nunavut</i>)	Wells
LaBoucane-Benson	Patterson (<i>Ontario</i>)	Woo
Loffreda	Petitclerc	Yussuff

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

QUESTION PERIOD

Pursuant to the order adopted on December 7, 2021, the Senate proceeded to Question Period.

The Honourable Jonathan Wilkinson, P.C., M.P., Minister of Natural Resources, entered the Senate and took part in Question Period.

ROUTINE PROCEEDINGS**Presenting or Tabling Reports from Committees**

The Honourable Senator Housakos, Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications, presented the committee's third report (*Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts, with amendments and observations*).

(*The report is printed as an appendix at pages 1152-1171.*)

Ordered: That the report be placed on the Orders of the Day for consideration later this day.

○ ○ ○

The Honourable Senator Jaffer presented the following:

Wednesday, December 14, 2022

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

NINTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognition orders), has, in obedience to the order of reference of April 26, 2022, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Delete clause 1, page 1.*

2. *Clause 2, pages 1 and 2:*

(a) On page 1, replace lines 19 to 23 with the following:

“(e.1) wear an electronic monitoring device, if the Attorney General makes the request;”;

(b) on page 2,

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Conformément à l'ordre adopté le 7 décembre 2021, le Sénat procède à la période des questions.

L'honorable Jonathan Wilkinson, c.p., député, ministre des Ressources naturelles, entre au Sénat et prend part à la période des questions.

AFFAIRES COURANTES**Présentation ou dépôt de rapports de comités**

L'honorable sénateur Housakos, président du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, présente le troisième rapport du comité (*projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, avec des amendements et des observations*).

(*Le rapport se trouve en annexe, pages 1152 à 1171.*)

Ordonné : Que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude plus tard aujourd'hui.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Jaffer présente ce qui suit :

Le mercredi 14 décembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale), a, conformément à l'ordre de renvoi du 26 avril 2022, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Supprimer l'article 1, page 1.*

2. *Article 2, pages 1 et 2 :*

a) À la page 1, remplacer les lignes 21 à 25 par ce qui suit :

“e.1) porter un dispositif de surveillance à distance, si le procureur général en fait la demande;”;

b) à la page 2 :

- (i) replace lines 8 to 14 with the following:
“(4) The Act is amended by adding the following after subsection 515(14):”;
- (ii) replace lines 16 and 17 with the following:
“justice must ask the prosecutor whether victims of the offence have been”.
3. *Clause 3, page 3:* Replace line 28 with the following:
“(d) to wear an electronic monitoring device, with the consent of the Attorney General;”.
4. *New clause 11.1, page 9:* Add the following after line 31:
- “Coordinating Amendment**
- 11.1 (1)** Subsections (2) to (4) apply if Bill C-233, introduced in the 1st session of the 44th Parliament and entitled *An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner)* (in this section referred to as the “other Act”), receives royal assent.
- (2) If subsection 1(1) of the other Act comes into force before subsection 2(2) of this Act, then subsection 515(4.2) of the *Criminal Code* is amended by adding “or” at the end of paragraph (a.1) and by repealing paragraph (a.2).
- (3) If subsection 2(2) of this Act comes into force before subsection 1(1) of the other Act, then that subsection 1(1) is repealed.
- (4) If subsection 2(2) of this Act comes into force on the same day as subsection 1(1) of the other Act, then that subsection 1(1) is deemed never to have come into force and is repealed.”.
5. *Make any necessary consequential changes to the numbering of provisions and cross-references resulting from the amendments to the bill.*

Respectfully submitted,

- (i) remplacer les lignes 7 à 12 par ce qui suit :
“(4) La même loi est modifiée par adjonction, après le paragraphe 515(14), de ce qui suit :”;
- (ii) remplacer les lignes 15 et 16 par ce qui suit :
“que toute victime de l’infraction a été informée de son droit de demander”.
3. *Article 3, page 3 :* Remplacer la ligne 24 par ce qui suit :
“(d) de porter un dispositif de surveillance à distance, avec le consentement du procureur général;”.
4. *Nouvel article 11.1, page 9 :* Ajouter, après la ligne 34, ce qui suit :
- « Disposition de coordination**
- 11.1 (1)** Les paragraphes (2) à (4) s’appliquent en cas de sanction du projet de loi C-233, déposé au cours de la 1^{re} session de la 44^e législature et intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)* (appelé « autre loi » au présent article).
- (2) Si le paragraphe 1(1) de l’autre loi entre en vigueur avant le paragraphe 2(2) de la présente loi, l’alinéa 515(4.2)a.2) du *Code criminel* est abrogé.
- (3) Si le paragraphe 2(2) de la présente loi entre en vigueur avant le paragraphe 1(1) de l’autre loi, ce paragraphe 1(1) est abrogé.
- (4) Si l’entrée en vigueur du paragraphe 2(2) de la présente loi et celle du paragraphe 1(1) de l’autre loi sont concomitantes, ce paragraphe 1(1) est réputé n’être jamais entré en vigueur et est abrogé.”.
5. *Faire tous les changements nécessaires à la désignation numérique des dispositions et aux renvois qui découlent des amendements au projet de loi.*

Respectueusement soumis,

La présidente,

MOBINA S. B. JAFFER

Chair

Observations au neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi S-205)

The committee heard compelling testimony from witnesses, several of whom are survivors of intimate partner violence, that much more needs to be done to address the causes of this violence and to support survivors. The amendments made in Bill S-205 aim to provide additional tools to help survivors feel safer in the knowledge that their aggressor’s location can be known and that the aggressor may be receiving treatment. This committee underscores the importance of also investing greater

Le comité a entendu des témoignages convaincants de témoins, dont plusieurs ont survécu à de la violence d’un partenaire intime, et selon lesquels il faut en faire beaucoup plus pour s’attaquer aux causes de cette violence et pour soutenir les survivantes. Les modifications apportées dans le projet de loi S-205 visent à offrir des outils supplémentaires aux survivantes et survivants pour les aider à se sentir plus en sécurité en ayant conscience que l’endroit où se trouve leur agresseur

resources in programs that can help address this violence, including enhancing and ensuring: capacity and resources at women's shelters, financial independence for women, more responsive and respectful treatment of victims by police and prosecutorial authorities, and effective interventions and treatment programs for aggressors, among other things.

The committee has reported in the past about how the *Criminal Code* has been amended in a piecemeal manner for many decades and has become cumbersome, sometimes repetitive or inconsistent, and is in need of comprehensive reform (see, for instance, the committee's 2017 report *Delaying Justice is Denying Justice* at pages 41 to 43). The committee repeats its past recommendation that an independent body should undertake a comprehensive review of the *Criminal Code*. The newly revived Law Commission of Canada could undertake such a review, which should include a study of all provisions in the Code that pertain to violence against women, particularly intimate partner violence. The committee requests that it be mandated by the Senate to undertake a review of applicable sanctions in cases involving violence against women, including the underlying values of such sanctions.

We encourage the Government of Canada to work with provinces and territories to collectively take greater urgent action to address violence against women and to support victims/survivors of intimate partner violence and domestic violence.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Francis, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Jaffer, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented the committee's tenth report (*Bill S-11, A fourth Act to harmonize federal law with the civil law of Quebec and to amend certain Acts in order to ensure that each language version takes into account the common law and the civil law, without amendment*).

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Dean, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Gignac, for the Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented the committee's eighth report (*Bill C-32, An Act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in Parliament on November 3, 2022 and certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022, without amendment*).

pourrait être connu, et que ce dernier pourrait être traité. Nous soulignons également l'importance d'investir davantage de ressources dans les programmes pouvant aider à lutter contre cette violence, entre autres par le renforcement de la capacité et des ressources des refuges pour les femmes, la garantie de l'indépendance financière de ces dernières, l'assurance d'un traitement mieux adapté et plus respectueux des victimes par la police et le personnel des organismes chargés des poursuites, ainsi que des interventions et des programmes efficaces de traitement pour agresseurs.

Par le passé, nous avons déposé des rapports sur la façon dont le *Code criminel* était modifié à la pièce depuis des décennies et était devenu trop lourd, parfois même répétitif ou contradictoire, et qu'il devait faire l'objet d'une réforme approfondie (voir, par exemple, le rapport de 2017 du Comité intitulé *Justice différée, justice refusée*, pages 41 à 43). Nous réitérons notre recommandation antérieure selon laquelle un organisme indépendant devrait entreprendre une révision approfondie du *Code criminel*. La Commission du droit du Canada, nouvellement rétablie, pourrait entreprendre cette révision, qui devrait intégrer une étude portant sur toutes les dispositions du *Code* relatives à la violence contre les femmes, et en particulier à la violence contre un partenaire intime. Le comité demande au Sénat de le mandater de revoir les sanctions en matière de violence contre les femmes, y compris les valeurs qui doivent sous-tendre ces sanctions.

Nous incitons le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et les territoires pour prendre, collectivement et de toute urgence, davantage de mesures pour combattre la violence faite aux femmes et pour appuyer les victimes ou les survivantes de violence de la part d'un partenaire intime et de violence familiale.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Francis, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Jaffer, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le dixième rapport du comité (*projet de loi S-11, Loi n° 4 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil du Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law, sans amendement*).

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénateur Dean, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Gignac, pour le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le huitième rapport du comité (*projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022, sans amendement*).

The Honourable Senator Loffreda moved, seconded by the Honourable Senator Sorensen, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Gignac, for the Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, tabled the ninth report of the committee, entitled *Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2023*.—Sessional Paper No. 1/44-1457S.

The Honourable Senator Gignac moved, seconded by the Honourable Senator Gerba, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Black, Chair of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, presented the committee's seventh report (*Bill C-235, An Act respecting the building of a green economy in the Prairies, without amendment*).

The Honourable Senator Cotter moved, seconded by the Honourable Senator Woo, that the bill be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Notices of Motions

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Boehm moved, seconded by the Honourable Senator Cormier:

That the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade have the power to meet on Thursday, December 15, 2022, even though the Senate may then be sitting, and that rule 12-18(1) be suspended in relation thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Third Reading

Third reading of Bill C-36, An Act for granting to His Majesty certain sums of money for the federal public administration for the fiscal year ending March 31, 2023.

L'honorable sénateur Loffreda propose, appuyé par l'honorable sénatrice Sorensen, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Gignac, pour le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le neuvième rapport du comité, intitulé *Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*.—Document parlementaire n° 1/44-1457S.

L'honorable sénateur Gignac propose, appuyé par l'honorable sénatrice Gerba, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Black, président du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, présente le septième rapport du comité (*projet de loi C-235, Loi concernant le développement d'une économie verte dans les Prairies, sans amendement*).

L'honorable sénateur Cotter propose, appuyé par l'honorable sénateur Woo, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Préavis de motions

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénateur Boehm propose, appuyé par l'honorable sénateur Cormier,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à se réunir le jeudi 15 décembre 2022, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 12-18(1) du Règlement soit suspendue à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Troisième lecture

Troisième lecture du projet de loi C-36, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson, that the bill be read for a third time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Housakos, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson, que le projet de loi soit lu pour la troisième fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Housakos, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Bills – Reports of Committees

Consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications (*Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts, with amendments and observations*), presented in the Senate on December 14, 2022.

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that the report be adopted.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on the following vote:

Projets de loi – Rapports de comités

Étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications (*projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, avec des amendements et des observations*), présenté au Sénat le 14 décembre 2022.

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénatrice Martin, que le rapport soit adopté.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

YEAS—POUR

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Anderson	Cormier	Downe	LaBoucane-Benson	Quinn
Bellemare	Cotter	Dupuis	Loffreda	Ravalia
Black	Coyle	Francis	Marwah	Ringuette
Boehm	Dagenais	Gagné	Massicotte	Saint-Germain
Boniface	Dalphond	Gerba	McCallum	Sorensen
Bovey	Dasko	Gignac	Miville-Dechêne	Tannas
Busson	Dawson	Gold	Moncion	Woo
Campbell	Deacon (<i>Nova Scotia—Nouvelle-Écosse</i>)	Harder	Omidvar	Yussuff—51
Cardozo		Hartling	Pate	
Clement	Deacon (<i>Ontario</i>)	Jaffer	Patterson (<i>Ontario</i>)	
Cordy	Dean	Klyne	Petitclerc	

NAYS—CONTRE

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Ataullahjan	Housakos	Oh	Richards	Verner
Batters	MacDonald	Patterson (<i>Nunavut</i>)	Seidman	Wallin
Carignan	Martin	Plett	Smith	Wells—15

ABSTENTIONS—ABSTENTIONS

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil—Aucun

The Honourable Senator Dawson moved, seconded by the Honourable Senator Bovey, that the bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

*With leave of the Senate,
The Senate reverted to Presenting or Tabling Reports from Committees.*

The Honourable Senator Ataullahjan, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights, tabled the fifth report (interim) of the committee, entitled *Canada's Restrictions on Humanitarian Aid to Afghanistan*.—Sessional Paper No. 1/44-1458S.

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills – Second Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Audette, seconded by the Honourable Senator Mégie, for the second reading of Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons with Bill C-18, An Act respecting online communications platforms that make news content available to persons in Canada, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Gagné, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Dawson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bovey, que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec le consentement du Sénat,
Le Sénat revient à la Présentation ou dépôt de rapports de comités.*

L'honorable sénatrice Ataullahjan, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dépose le cinquième rapport (provisoire) du comité, intitulé *Restrictions du Canada sur l'aide humanitaire à l'Afghanistan*.—Document parlementaire n° 1/44-1458S.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi – Deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Audette, appuyée par l'honorable sénatrice Mégie, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Après débat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-18, Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Gagné, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

A message was brought from the House of Commons to return Bill S-223, An Act to amend the Criminal Code and the Immigration and Refugee Protection Act (trafficking in human organs),

And to acquaint the Senate that the Commons has passed this bill, without amendment.

GOVERNMENT BUSINESS

Reports of Committees – Other

Order No. 7 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Orders No. 3 and 4 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills – Second Reading

Second reading of Bill C-228, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, the Companies' Creditors Arrangement Act and the Pension Benefits Standards Act, 1985.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Batters, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Wells moved, seconded by the Honourable Senator Batters, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dalphond, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C., for the second reading of Bill C-233, An Act to amend the Criminal Code and the Judges Act (violence against an intimate partner).

La Chambre des communes transmet au Sénat un message par lequel elle retourne le projet de loi S-223, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains),

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce projet de loi, sans amendement.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Rapports de comités – Autres

L'article n° 7 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Interpellations

Les articles n°s 3 et 4 sont appellés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Deuxième lecture du projet de loi C-228, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Batters, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Wells propose, appuyé par l'honorable sénatrice Batters, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dalphond, appuyée par l'honorable sénateur Harder, c.p., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-233, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime).

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Oh, seconded by the Honourable Senator Wells, for the second reading of Bill C-242, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (temporary resident visas for parents and grandparents).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Oh moved, seconded by the Honourable Senator Wells, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:23 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report of the Public Service Commission for the fiscal year ended March 31, 2022, pursuant to the *Public Service Employment Act*, S.C. 2003, c. 22, ss. 12 “23(2)” and 13.—Sessional Paper No. 1/44-1455.

Report of the National Arts Centre, together with the Auditor General’s Report, for the fiscal year ended August 31, 2022, pursuant to the *National Arts Centre Act*, R.S.C. 1985, c. N-3, sbs. 17(2).—Sessional Paper No. 1/44-1456.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L’honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l’honorable sénatrice Cordy, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénateur Oh, appuyée par l’honorable sénateur Wells, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-242, Loi modifiant la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés (visas de résident temporaire pour les parents et les grands-parents).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L’honorable sénateur Oh propose, appuyé par l’honorable sénateur Wells, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l’honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 23, le Sénat s’ajourne jusqu’à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L’ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport de la Commission de la fonction publique pour l’exercice terminé le 31 mars 2022, conformément à la *Loi sur l’emploi dans la fonction publique*, L.C. 2003, ch. 22, art. 12 « 23(2) » et 13.—Document parlementaire n° 1/44-1455.

Rapport du Centre national des Arts, ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, pour l’exercice terminé le 31 août 2022, conformément à la *Loi sur le Centre national des Arts*, L.R.C. 1985, ch. N-3, par. 17(2).—Document parlementaire n° 1/44-1456.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5**Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry**

The Honourable Senator Marwah was added to the membership (*December 14, 2022*).

The Honourable Senator Cormier replaced the Honourable Senator Sorensen (*December 14, 2022*).

The Honourable Senator Deacon (*Ontario*) replaced the Honourable Senator Deacon (*Nova Scotia*) (*December 14, 2022*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Yussuff replaced the Honourable Senator Moodie (*December 14, 2022*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator Galvez (*December 14, 2022*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement**Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts**

L'honorable sénateur Marwah a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 14 décembre 2022*).

L'honorable sénateur Cormier a remplacé l'honorable sénatrice Sorensen (*le 14 décembre 2022*).

L'honorable sénatrice Deacon (*Ontario*) a remplacé l'honorable sénateur Deacon (*Nouvelle-Écosse*) (*le 14 décembre 2022*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Yussuff a remplacé l'honorable sénatrice Moodie (*le 14 décembre 2022*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 14 décembre 2022*).

APPENDIX
(see page 1143)

Wednesday, December 14, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of October 25, 2022, examined the said bill and now reports the same with the following amendments:

1. *Clause 2, pages 2 and 4:*

(a) On page 2,

(i) replace lines 21 to 27 with the following:

“community element includes the participation of members of the community, through volunteers and a community board selected by members, in the content production of community media in the language of their choice, as well as in the day-to-day operations and administration of not-for-profit community media entities responding to the needs of the community they serve; (*élément communautaire*)”, and

(ii) replace lines 31 and 32 with the following:

“decision includes a determination made by the Commission in any form; (*décision*)”; and

(b) on page 4, replace lines 5 and 6 with the following:

“broadcasting undertakings and creators;

(b) the right to privacy of individuals; and

(c) the commitment of the Government of Canada to”.

2. *Clause 3, pages 5 to 9:*

(a) On page 5,

(i) replace line 1 with the following:

“(3) Subparagraphs 3(1)(d)(iii) and (iv) of the Act are re-”;

(ii) replace line 6 with the following:

“Canadians from Black or other racialized communities and Cana-”;

(iii) replace line 14 with the following:

ANNEXE
(voir page 1143)

Le mercredi 14 décembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, a, conformément à l'ordre de renvoi du 25 octobre 2022, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec les modifications suivantes :

1. *Article 2, pages 2 et 4 :*

a) À la page 2 :

(i) remplacer la ligne 36 par ce qui suit :

« **décision** Toute mesure prise par le Conseil, »;

(ii) remplacer les lignes 38 à 45 par ce qui suit :

« **élément communautaire** S'entend notamment de la participation des membres d'une communauté — à l'aide de bénévoles et d'un conseil communautaire choisi par des membres — à la production de contenu pour les médias communautaires dans la langue de leur choix, et à l'exploitation et à l'administration courantes d'entités médiatiques communautaires à but non lucratif répondant aux besoins de cette communauté. (*community element*) »;

b) à la page 4 :

(i) remplacer la ligne 5 par ce qui suit :

« **a)** la liberté d'expression et l'indépen- »;

(ii) remplacer les lignes 8 et 9 par ce qui suit :

« diodiffusion et les créateurs;

b) le droit des personnes à la protection de leur vie privée;

c) l'engagement du gouvernement du ».

2. *Article 3, pages 5 à 9 :*

a) À la page 5 :

(i) remplacer les lignes 3 et 4 par ce qui suit :

« **(3) Les sous-alinéas 3(1)d(iii) et (iv) de la même loi sont remplacés par ce qui suit :** »;

(ii) remplacer la ligne 9 par ce qui suit :

« sont issus des communautés noires ou d'autres communautés racisées ou qui repré- »;

(iii) remplacer la ligne 18 par ce qui suit :

“ples and languages within that society,”, and

(iv) replace line 46 with the following:

“Black and other racialized communities and the diversity of the”;

(b) on page 6,

(i) replace line 3 with the following:

“carried on by Canadians from Black or other racialized communi-”,

(ii) replace line 6 with the following:

“Black or other racialized communities and diverse ethnocultural”, and

(iii) add the following after line 8:

“(iv) promote innovation and be readily adaptable to scientific and technological change,

(v) reflect and be responsive to the preferences and interests of various audiences, and

(vi) ensure freedom of expression and journalistic independence;”;

(c) on page 7,

(i) replace line 21 with the following:

“of Canadians from Black or other racialized communities and di-”,

(ii) add the following after line 22:

“(ii.2) reflect the importance of Indigenous language revitalization by supporting the production and broadcasting of Indigenous language programming, in accordance with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and in response to the Truth and Reconciliation Commission of Canada’s Calls to Action,”, and

(iii) delete lines 30 to 35;

(d) on page 8,

(i) replace line 16 with the following:

“broadcasting system in order to serve Indigenous peoples where they live;” and

(ii) add the following after line 46:

“(r.1) online undertakings shall implement methods such as age-verification methods to prevent children from accessing programs on the Internet that are

« lière qu'y occupent les peuples et les langues autochtones, »;

b) à la page 6 :

(i) remplacer la ligne 6 par ce qui suit :

« flètent les communautés noires et les autres communautés racisées et la diversité de »,

(ii) remplacer la ligne 10 par ce qui suit :

« diens qui sont issus des communautés noires ou d'autres communautés racisées ou »,

(iii) remplacer la ligne 14 par ce qui suit :

« des communautés noires ou d'autres communautés racisées ou aux antécédents eth- »,

(iv) ajouter, après la ligne 17, ce qui suit :

« (iv) favoriser l'innovation et demeurer aisément adaptable aux progrès scientifiques et techniques,

(v) refléter les préférences et intérêts de publics variés et y être réceptif,

(vi) veiller à la liberté d'expression et à l'indépendance en matière de journalisme; »;

c) à la page 7 :

(i) remplacer la ligne 23 par ce qui suit :

« tones et des Canadiens issus des communautés noires ou d'autres communautés ra- »,

(ii) ajouter, après la ligne 24, ce qui suit :

« (ii.2) refléter l'importance de la revitalisation des langues autochtones en soutenant la production et la radiodiffusion d'émissions dans ces langues, en conformité avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, »,

(iii) supprimer les lignes 32 à 36;

d) à la page 8, remplacer la ligne 18 par ce qui suit :

« tème canadien de radiodiffusion afin de desservir les peuples autochtones là où ils résident; »;

e) à la page 9 :

(i) ajouter, après la ligne 2, ce qui suit :

« r.1) les entreprises en ligne doivent mettre en place des mécanismes, tels que des mécanismes de vérification de l'âge, pour empêcher que des émissions consacrées à la présentation, dans un but sexuel,

devoted to depicting, for a sexual purpose, explicit sexual activity;”; and

- (e) on page 9, replace lines 18 and 19 with the following:
“the democratic process and support local journalism, and”.
- 3. *Clause 4, page 10:* Replace lines 15 to 26 with the following:
 - (a)** the extent to which a program contains a sound recording that has been assigned a unique identifier under an international standards system;
 - (b)** the fact that the program has been uploaded to an online undertaking that provides a social media service by the owner or the exclusive licensee of the copyright in the sound recording, or an agent of the owner; and
 - (c)** the fact that the program or a significant part of it has been broadcast by a broadcasting undertaking that
 - (i)** is required to be carried on under a licence, or
 - (ii)** is required to be registered with the Commission but does not provide a social media service.”.

4. *Clause 5, page 11:*

- (a) Add the following after line 22:

“(1.1) Paragraph 5(2)(c) of the Act is replaced by the following:

(c) promotes innovation and is readily adaptable to scientific and technological change;”; and

- (b) replace lines 36 to 38 with the following:

“ing out “and” at the end of paragraph (f) and by adding the following after paragraph (g):

(g.1) protects the privacy of individuals who are members of the audience for programs broadcast by broadcasting undertakings; and”.

5. *Delete clause 7, page 12.*

6. *Clause 10, page 14:* Delete lines 23 to 25.

7. *Clause 11, pages 18 and 19:*

- (a) On page 18, replace lines 29 to 32 with the following:

“(a) whether Canadians, including independent producers, have a right or interest in relation to a program, including copyright, that allows them to control and benefit in a fair”; and

- (b) on page 19,

- (i) replace lines 4 and 5 with the following:

d’activités sexuelles explicites ne soient rendues accessibles aux enfants par Internet; »;

- (ii) remplacer la ligne 23 par ce qui suit :
« ser le journalisme local, ».
- 3. *Article 4, page 10 :* Remplacer les lignes 16 à 27 par ce qui suit :
 - a)** la mesure dans laquelle une émission contient un enregistrement sonore auquel un identifiant unique a été attribué dans le cadre d'un système international de normalisation;
 - b)** le fait que l'émission a été téléversée vers une entreprise en ligne fournissant un service de média social par le titulaire du droit d'auteur sur l'enregistrement sonore, son mandataire ou le titulaire d'une licence exclusive s'y rapportant;
 - c)** le fait que la totalité ou une partie importante de l'émission a été radiodiffusée par une entreprise de radiodiffusion qui est tenue d'être exploitée en vertu d'une licence, ou qui est tenue d'être enregistrée auprès du Conseil, mais ne fournit pas de service de média social. ».
- 4. *Article 5, page 11 :*
 - a) Ajouter, après la ligne 23, ce qui suit :
 - “(1.1) L’alinéa 5(2)c de la même loi est remplacé par ce qui suit :**
 - c)** favoriser l'innovation et pouvoir aisément s'adapter aux progrès scientifiques et techniques; »;
 - b) ajouter, après la ligne 38, ce qui suit :
 - « **g.1)** protéger la vie privée des personnes physiques qui constituent le public des émissions radiodiffusées par les entreprises de radiodiffusion; ».
- 5. *Supprimer l'article 7, à la page 12.*
- 6. *Article 10, page 14 :* Supprimer les lignes 23 à 25.
- 7. *Article 11, pages 18 et 19 :*
 - a) À la page 18, remplacer les lignes 28 à 31 par ce qui suit :
 - “(a)** la question de savoir si des Canadiens, y compris des producteurs indépendants, ont des droits ou des intérêts à l'égard des émissions, y compris un droit d'auteur, leur per- »;
 - b) à la page 19 :
 - (i) remplacer les lignes 6 à 8 par ce qui suit :

“right in musical works or in sound recordings; and”,
and

- (ii) add the following after line 7:

“(1.11) No factor set out in paragraphs (1.1)(a) to (e) is to be determinative of any matter provided for by a regulation made under paragraph (1)(b).”.

8. *Clause 14, pages 21 and 22:*

- (a) On page 21,

- (i) replace line 30 with the following:

“ing by broadcasting undertakings;

(b.1) supporting broadcasting undertakings offering programming services that, in the Commission’s opinion, are of exceptional importance to the achievement of the objectives of the broadcasting policy set out in subsection 3(1);”, and

- (ii) replace line 34 with the following:

“Act; or

(d) supporting the development of initiatives — including tools — that, in the Commission’s opinion, are efficient and necessary for the achievement of the objectives of the broadcasting policy set out in subsection 3(1).”; and

- (b) on page 22,

- (i) replace line 2 with the following:

“out in paragraphs (1)(a) to (d).”, and

- (ii) replace line 6 with the following:

“cated to Canadian original French language programs in the case of”.

9. *Clause 16, page 23:*

- (a) Replace line 18 with the following:

“16 (1) Paragraph 18(1)(c) of the Act is replaced by”;

- (b) add the following after line 22:

“(2) Subsection 18(2) of the Act is replaced by the following:

(2) The Commission shall also hold a public hearing in connection with the following matters unless it is satisfied that such a hearing is not required in the public interest:

(a) the amendment or renewal of a licence;

(b) the making of an order under subsection 9.1(1) or 11.1(2); and

(c) the making of any regulation under this Act.

« d’émissions canadiennes, y compris les titulaires canadiens de droits d’auteur sur des œuvres musicales ou des enregistrements sonores; »;

- (ii) ajouter, après la ligne 9, ce qui suit :

“(1.11) Aucun des critères énoncés aux alinéas (1.1)a) à e) n’est déterminant au regard du contenu de tout règlement pris en vertu de l’alinéa (1)b). ».

8. *Article 14, pages 21 et 22 :*

- a) À la page 21 :

(i) remplacer la ligne 30, dans la version anglaise, par ce qui suit :

« ing by broadcasting undertakings; »;

- (ii) ajouter, après la ligne 30, ce qui suit :

“ b.1) le soutien aux entreprises de radiodiffusion offrant des services de programmation qui, selon le Conseil, revêtent une importance exceptionnelle pour la réalisation des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion; »;

- (iii) ajouter, après la ligne 34, ce qui suit :

“ d) le soutien au développement d’initiatives — notamment des outils — qui, selon le Conseil, sont efficaces et nécessaires à la réalisation des objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion. »;

- b) à la page 22 :

(i) remplacer la ligne 2 par ce qui suit :

« néas (1)a) à d). »;

- (ii) remplacer la ligne 8 par ce qui suit :

« émissions canadiennes de langue originale française. ».

9. *Article 16, page 23 :*

- a) Remplacer la ligne 18 par ce qui suit :

“16 (1) Le paragraphe 18(1) de la même loi est rem-”;

- b) ajouter, après la ligne 27, ce qui suit :

“ (2) Le paragraphe 18(2) de la même loi est remplacé par ce qui suit :

(2) Sont également subordonnées à la tenue de telles audiences les questions ci-après, sauf si le Conseil estime que l’intérêt public ne l’exige pas :

a) la modification et le renouvellement des licences;

b) la prise d’une ordonnance au titre des paragraphes 9.1(1) ou 11.1(2);

c) la prise de tout règlement au titre de la présente loi.

(2.1) A hearing in connection with a matter referred to in paragraph (2)(b) or (c) shall be held after the proposed order or regulation in question is published.”.

10. *Clause 26, page 30:* Add the following after line 13:

“(3) The Minister shall cause a copy of all reports published under subsections (1) and (2) to be tabled before each House of Parliament.”.

11. *Clause 30, page 40:* Add the following after line 20:

“(1.1) Despite subsection (1), the Corporation may not enter into any contract, arrangement or agreement that results in the broadcasting or development of an advertisement or announcement on behalf of an advertiser that is designed to resemble journalistic programming.”.

12. *Clause 31.1, page 41:* Replace lines 23 to 28 with the following:

“31.1 Subparagraph 6(2)(a)(ii) of the *Status of the Artist Act* is replaced by the following:

(ii) broadcasting undertakings, regulated under the *Broadcasting Act*, that are *federal works, undertakings or businesses*, as defined in section 2 of the *Canada Labour Code*, or that are corporations established to perform any function or duty on behalf of the Government of Canada;”.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

(2.1) L’audience concernant une question visée aux alinéas (2)b ou c) doit se tenir après la publication du projet d’ordonnance ou de règlement sur laquelle elle porte. ».

10. *Article 26, page 30 :* Ajouter, après la ligne 13, ce qui suit :

« (3) Le ministre fait déposer devant chaque chambre du Parlement une copie de tous les rapports publiés en application des paragraphes (1) et (2). ».

11. *Article 30, page 40 :* Ajouter, après la ligne 19, ce qui suit :

« (1.1) Malgré le paragraphe (1), la Société ne peut conclure de contrat ou d’accord qui entraîne la diffusion ou l’élaboration de messages publicitaires ou d’annonces au nom d’un annonceur qui sont conçus de manière à ressembler à de la programmation journalistique. ».

12. *Article 31.1, page 41 :* Remplacer les lignes 23 à 28 par ce qui suit :

« 31.1 L’alinéa 6(2)a) de la *Loi sur le statut de l’artiste* est remplacé par ce qui suit :

a) aux institutions fédérales qui figurent à l’annexe I de la *Loi sur l’accès à l’information* ou à l’annexe de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ou sont désignées par règlement, ainsi qu’aux entreprises de radiodiffusion, régies par la *Loi sur la radiodiffusion*, qui sont des *entreprises fédérales*, au sens de l’article 2 du *Code canadien du travail*, ou qui sont des personnes morales constituées en vue de l’exécution d’une mission pour le compte de l’État canadien, qui retiennent les services d’un ou plusieurs artistes en vue d’obtenir une prestation; ».

Votre comité a aussi fait certaines observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

Observation from the Independent Senators Group (ISG) members on the Committee:

The term "Canadian original French language programs" is used when the bill refers to Canadian programs originally created in French. The term is not used consistently throughout the Bill.

Observations from the Canadian Senators Group (CSG) members on the Committee:

The Canadian Senators Group TRCM committee members recommend the following:

1. That any future Chairs of the Canadian Radio and Telecommunications Commission (CRTC) appear regularly before the Standing Senate Committee on Transport and Communications to report on the implementation of the new Act.
2. That the CRTC's new regulations pertaining to the Act, including updates to the Canadian content certification and points system, be reviewed and studied by this committee.
3. That the issue of algorithmic manipulation of online platforms due to the implementation of this Act be studied by this committee.
4. That a definition of 'Canadian content' and 'discoverability' in the new broadcast environment be provided and made public by the CRTC.
5. That the economic and financial conditions of Canadian content creators operating in the legacy environment be examined by the CRTC and the government.
6. That the total financial compensation of the Board of Directors, Executive and other senior staff of the CBC be included in the CRTC's annual report.

Observations from the members of the Conservative Party on the Committee:**Key Issues for Observations**

The Committee heard overwhelming evidence that core aspects of this Bill create considerable problems and confusion in significant areas of Canadian broadcasting. Witnesses who raised serious concerns include:

- Vanessa Brousseau, Resilient Inuk, Digital Content Creator
- Jay Goldberg, Ontario Director Canadian Taxpayers Federation
- Peter Menzies, former Vice-Chair of the CRTC
- Jennifer Valentyne, Television Host, Producer and Content Creator
- Darcy Michael, Content Creator
- Vivek Krishnamurthy, Director Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, University of Ottawa
- Dwayne Winseck, Professor, School of Journalism and Communication and the Global Media and Internet Concentration Project, Carleton University
- Patrick Aldous, Senior Vice President, Business and Legal Affairs, Nettwerk Music Group Inc.
- Fenwick McKelvey, Associate Professor, Concordia University

- Emily Laidlaw, Canadian Research Chair in Cyber Security Law and Associate Professor, University of Calgary
- Frédéric Bastien Forrest, Radio personality and content creator
- Stéphane Cardin, Director, Public Policy Netflix
- Wendy Noss, President Motion Picture Association - Canada
- Scott Benzie, Managing Director Digital First Canada
- Morghan Fortier, Co-Owner and Chief Executive Officer Skyship Entertainment
- Oorbee Roy, content creator and skateboarder
- Monica Auer, Executive Director Forum for Research and Policy in Communications
- Irene Berkowitz, Senior Policy Fellow, Audience Lab at The Creative School, Toronto Metropolitan University
- Justin Tomchuk, Independent Filmmaker
- J.J. McCullough, YouTuber and columnist
- Steve de Eyre, Director of Public Policy and Government Affairs, Canada TikTok
- Jeanette Patell, Head of Canada Government Affairs and Public Policy YouTube
- Patrick Rogers, Chief Executive Officer Music Canada
- Garrett Levin, President and Chief Executive Officer Digital Media Association
- Tim Denton, Chairperson Internet Society Canada Chapter
- Matthew Hatfield, Campaigns Director OpenMedia
- Len St-Aubin, Policy Committee Member and Former Director General, Telecommunications Policy, Industry Canada
- John Lawford, Executive Director and General Counsel, Public Interest Advocacy Centre
- Michael Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa
- The Honourable Konrad von Finckenstein, former Chair, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

User generated content

Many of the witnesses who appeared before our Committee argued that, contrary to the assertions of the Government, the Bill incorporates user generated content.

At least a dozen witnesses raised this matter including several former chairs and vice-chairs of the CRTC, witnesses representing major platforms and of course numerous digital creators.

The Committee amended the bill ostensibly to try to make the parameters of the CRTC's authority clearer. In this regard, Senator Simons argued in Committee: "This [amendment] does not eliminate all of 4.2. It scopes it so that it actually does what the government has told us it wants to do. It makes it **very clear** that social media users are not included."

However, when a follow-up amendment was proposed by Senator Manning simply to ensure the legislation corresponded with what the Minister told the Committee, namely that: "with the exception of 4.2, which catches only commercial content with the three criteria. That's it", his amendment was rejected.

As such, this clause requiring consideration of various criteria for scoping in content, remains discretionary and not determinative, thus leaving user generated content vulnerable to regulation.

Some Senators are concerned that the overwhelming number of witnesses who appeared before the Committee were ignored by the Government-appointed majority and that as a result, considerable uncertainty remains related to the application of the Bill to user generated content.

Threshold issue

Some Senators are particularly concerned that all amendments to establish a reasonable threshold for the inclusion of user generated content were rejected. Numerous smaller player witnesses appeared before the Committee registering this as a serious concern. However, no amendment found support from the majority of members of the Committee.

This despite the fact that a threshold of \$150 million from paid subscriptions and embedded advertising for online undertakings was recommended by Timothy Denton, a former CRTC Commissioner and President of the Internet Society of Canada. An amendment incorporating a \$100 million threshold (recommended by former CRTC Chair Konrad von Finkenstein) was also rejected by the Committee. Then the Committee rejected even lower thresholds of \$50 million and \$25 million.

Some Senators are extremely concerned that this demonstrates a shocking disregard for the concerns expressed by those who represent smaller businesses and undertakings.

Discoverability and algorithm manipulation

The Committee heard overwhelming evidence that the active discoverability provisions in Bill C-11 will result in compelling platforms to engage in algorithm manipulation. When CRTC Chair Ian Scott appeared before our Committee, he said that the CRTC wouldn't change algorithms (he noted that this is prohibited under terms of the Act) but he said that CRTC policies and objectives for the sector could effectively make the platforms change their algorithms in order to implement the objectives set by the CRTC.

At least 25 witnesses who appeared before the Committee raised this issue as a matter of serious concern. Jeanette Patell, Head of Canada Government Affairs and Public Policy at YouTube told our Committee: "Section 9.1(1)(e) explicitly gives a government regulator authority over what content is prioritized and how and where content is presented to Canadians, handing the CRTC the power to decide who wins and who loses. We believe that this would actually backfire for the very creators that it attempts to support. Building and growing an audience today is about connecting with the most fans who will love your content, whether they are in Canada or around the world. ... Overpromoting content to audiences because of where they live rather than because of what they're interested in leads to audiences tuning out, and those signals train our systems to demote that content for global users. Doing so would strike at the heart of Canadian creators' success and their bottom lines".

Matthew Hatfield, Campaigns Director, OpenMedia spoke for many witnesses when he warned: "Bill C-11 must not give the CRTC the power to manipulate the results of algorithms on platforms. We would never tolerate the government setting rules specifying which books must be placed in the front window of our bookstores or what kinds of stories must appear on the front pages of our newspapers. But that's exactly what the discoverability provision in section 9.1(1) currently does. This dictatorial approach is not needed or appropriate. Striking the discoverability language in 9.1 while keeping the language asking platforms to showcase Canadian content would be a reasonable compromise. That change could make it easy for users to explore Canadian cultural content when we want to but not have our feeds overwritten by content the government chooses for us everywhere we go".

Justin Tomchuk, an Independent Filmmaker, told our Committee on Sept 27: "If Bill C-11 disrupts the discoverability of Canadian creators globally, I can see a scenario where some companies with few physical ties will leave the country entirely so they can continue to work unimpeded by these aggressive mandates".

Some Senators are concerned that despite this testimony from repeated witnesses, all attempts to bring clarity to this issue through reasonable amendments were rebuffed by the Government-appointed majority. Witness Scott Benzie, Managing Director, Digital First Canada, asked out Committee: "Section 9.1 needs to be clear that dynamic changes to algorithms are off the table, because messing with them is messing with Canadian businesses and access to their audiences". Some Senators are very concerned that this message was ignored by the Government-appointed majority.

Another troubling aspect of this legislation is the thwarting of attempts to ensure that any funds collected from social media services be directed back to digital creators who use those platforms. While amendments designed to attain this goal were defeated, similar amendments to allocate further funds to struggling traditional media were included.

Some Senators are further concerned that Canada will now be in the vanguard of a policy approach that not only risks harming digital creators (witness testimony has been very clear on that point), but also risks making Canadian cultural policy highly protectionist. This protectionism puts at risk the tremendous economic gains that our country has made, and the tremendous opportunities that have been generated for so many businesses and creators. We are not only risking blunting the success of Canadian creators outside Canada from a technical standpoint based on audience retention and declining global ranking but also because of possible reciprocity in other jurisdictions. And there is also the threat of retaliatory measures under CUSMA that could affect other sectors of Canada's economy. All of the success Canadian creators have been enjoying as a result of the no to low barrier internet may now be at risk and Canada may become a model for global cultural protectionism. Vivek Krishnamurthy, Director Samuelson-Glushko Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, University of Ottawa told the Committee: "Like it or not, other countries are watching and they will emulate our example. If we, in Canada, can say our cultural policy promoting the voices of Canadians is so important that we can regulate all online content, what is to prevent Viktor Orbán's Hungary, or India's Narendra Modi, who have their own particular views of whom is Indian or Hungarian, from imposing similar views and pointing to our example? All this behooves us to be more careful".

Canadian content rules

The challenges posed by the current definition of what constitutes Canadian Content and how and to whom it will be applied is another concern that remains for some Senators on two fronts. The Committee heard considerable testimony from witnesses as to the fact that Canadian content rules are both inflexible and difficult for smaller players to wade through.

Once again, some Senators are concerned, that it is smaller creators who may pay the greatest price. Oorbee Roy, who is by her own description, a smaller player in the area of content creation, asked our Committee on September 28 why the Bill is not addressing the issue of the inequity in Canadian content creation and pushing the issue off to a distant future decision? Ms. Roy was quite explicit in criticizing the Minister's response during a House Committee meeting to do just that. She asked: "Why is this bill pushing off Canadian digital content creators into the future, but then including user-generated content platforms now? Aren't we the very people this bill is supposed to be helping?"

Ms. Roy pointed to the major hurdles in the way of small content creators like herself, in getting approved as Canadian content. She asked: "Do I have to hire my ten-year-old son to help me register each piece of skateboarding content for CanCon approval?

Ms. Roy asked the Committee to make it easier to qualify as CanCon or we should create a new category for digital content creators.

Digital creator Vanessa Brousseau expressed to our committee how discouraging it is for her, as an indigenous woman, to again have to prove or attest to being Canadian. She referred to having to do so for her passport and other government paperwork as being one thing, but said that having to now do it over and over again as a requirement for posting her content on the internet is not, as an indigenous woman, a way toward reconciliation.

Some Senators are concerned that there remains no clarity as to how digital creators will be left to navigate this requirement and the impacts it will have on their businesses.

The ramifications of Cancon requirements on foreign streamers who behave like broadcasters is somewhat different and presented different concerns; in particular as it pertains to ensuring these streaming services "pay their fair share".

Over the past decade the contributions made by global producers account for 90 percent of the growth of film, television and streaming production in Canada.

- Foreign investment in production in Canada accounts for \$6 billion annually.
- In 2021, Motion Picture Association studios spent \$2.3 billion on local production good and services in Canada.
- They supported more than 47,000 businesses in Canada.
- They supported more than 200,000 workers in the Canadian creative industries.

However, these contributions were not counted toward cancon requirements. The example of programs such as the Handmaids Tale was raised by several witnesses. This is a program broadcast by an online platform that is written by a Canadian, shot in Canada, is in part about Canada, employs Canadian actors and production people and brings millions of dollars to Canada. Yet, under Canadian content rules, is not considered "Canadian content" because the production company happens to be American.

Major foreign companies have raised this issue as a matter of concern. David Fares, Vice President of Global Public Policy for Walt Disney, noted the scope of investment his company has made in Canada. He said: "Over the last three years, we spent approximately \$3 billion on content production in Canada. Each one of the productions contributes to the hiring and development of high-skilled talent in Canada and infrastructure, which actually benefits the entire Audio-Visual ecosystem. We are also working with the local production companies ... We're hiring people as we build out the virtual production. We need a flexible regime to allow us to be able to do that".

Wendy Noss, President, Motion Picture Association, who appeared before our Committee on October 4 stated that: QUOTE "The CRTC must create a modern, flexible definition of Canadian programs in order to expand opportunities for Canadian creatives; promote content made by, with or about Canadians; and bring Canadian stories to the world".

The committee did adopt an amendment to section 10 to ensure that “no one factor is determinative” as the regulator considers the full range of policy objectives in establishing a new approach to defining the scope of Canadian program. Senators believe that this is a crucial amendment that reflects the Minister’s acknowledgement of the need for an updated, modern and flexible definition of Canadian programming that embraces the reality of global streaming in our broadcast landscape and not one that should be left to the discretion of the regulator. It will be incumbent upon the Senate to defend this position when it receives the Government’s response on this specific issue. It will also be important for Parliament to monitor carefully the manner in which the Commission implements this provision.

Fair play and trade implications

Numerous witnesses appeared before the Committee who addressed the impact that this Bill may have on Canada’s international trading obligations. Konrad von Finkenstein, former chair of the CRTC, cautioned that while the CRTC has the power to make regulations requiring undertakings to make expenditures and contributions to funds for the production of Canadian content, entitlement to the benefits from such expenditures should not be limited to Canadian ownership or control of producers or Canadian ownership of intellectual property rights. Doing so. Mr. von Finkenstein warned, would put Canada at high risk of creating a conflict with the United States in particular under the Under the Canada-United States-Mexico Agreement.

In this context, some Senators are concerned that too little attention has been paid by a majority of Senators to the significant benefits that international investment has for Canada. Language was recommended by several witnesses to acknowledge that the interests of consumers and audiences should be at the core of Canadian broadcasting policy. Some Senators are concerned that Government-appointed Senators repeatedly rejected efforts to acknowledge the centrality of both consumer interests and market forces in the Bill.

In this context, the Bill also inadequately recognizes that major contributions that online platforms make to Canadian broadcasting and to promoting Canadian creators. Garrett Levin, President and Chief Executive Officer, Digital Media Association told our Committee: “On average, audio streaming services pay out 65 to 70% of their revenues in royalties. As I discussed with your colleagues, those royalties are the cost of licensing and using the works. The similar cost to licensing and using the works by commercial radio broadcasters sits at roughly 8.2% of their revenue”.

Some Senators are concerned that this remains inadequately acknowledged in the Bill. These Senators certainly believe that an important principle for Canadian broadcasting should be that if global online undertakings “play they should also pay” to benefit Canadian broadcasting. However, an equally important principle is that if global broadcast undertakings “pay” they should also be able to “play”. It is concerning that the Committee rejected all amendments which would have ensured a principle of reciprocity in the Bill enabling online undertakings compelled to pay into Canadian programs, to also benefit from such programs when their investments contribute to Canada’s cultural industries and to Canada’s wellbeing.

These Senators are particularly concerned about this gap in light of the warnings from numerous witnesses that this violates Canada’s international trade obligations and will provoke retaliation that may end up significantly harming Canadian businesses and jobs.

A primary role for the Senate of Canada is to speak for political minorities when it comes to the impacts of legislation. When an unprecedented number of witnesses, many of whom are ordinary Canadians who normally may not engage this actively in the political process, appear before a Senate Committee to voice serious concerns about the impact of a piece of Government legislation, it is incumbent upon Senators to actually hear and understand those concerns. Conservative Senators are concerned that the majority of members on the Senate Transport and Communications Committee have failed in this duty. The consequences of this will be serious, not only for Canadian broadcasting, but for Canada itself.

Radio Canada International

The brief filed with the Committee by the RCI Action Committee raised considerable concerns about both the neglect of Radio Canada International and the CBC's management of it. Through the past 30 years, domestic budget issues at CBC translated into disproportionate cuts passed on to the RCI budget, personnel, services and resources with no concern for the impact on the world service. Some Senators were disappointed that the majority of government-appointed members on the Committee rejected amendments designed to address this serious problem. The Committee recommends that the Senate should, either at the Transportation and Communications Committee or the Foreign Affairs Committee, examine the role of Radio Canada International, its importance for Canada and the manner in which it is being managed.

Observation des membres du Groupe des sénateurs indépendants (GSI) du comité :

Le terme « émissions canadiennes de langue originale française » est utilisé lorsque le projet de loi fait référence à des émissions canadiennes créées initialement en langue française. Ledit terme n'est pas utilisé de façon uniforme partout dans le projet de loi.

Observations des membres du Groupe des sénateurs canadiens (GSC) du comité :

Les membres du Groupe des sénateurs canadiens qui siègent au comité TRCM ont fait les recommandations suivantes :

1. Que tout futur président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) comparaîsse régulièrement devant le Comité permanent des transports et des communications pour faire le point sur la mise en œuvre de la nouvelle Loi.
2. Que les nouveaux règlements du CRTC relatifs à la Loi, y compris la modification du processus de certification du contenu canadien et du système de points, soient revus et étudiés par ce comité.
3. Que la question de la manipulation algorithmique des plateformes en ligne due à la mise en œuvre de la Loi soit étudiée par ce comité.
4. Que le CRTC formule et publie une définition des termes « contenu canadien » et « découvrabilité » relativement au nouvel environnement de radiodiffusion.
5. Que le CRTC et le gouvernement examinent les conditions économiques et financières des créateurs de contenu canadien évoluant dans l'environnement traditionnel de radiodiffusion.
6. Que la rémunération financière totale du conseil d'administration, de la direction et des autres cadres supérieurs de la SRC soit incluse dans le rapport annuel du CRTC.

Observations des membres du Parti conservateur du comité:**Observations – Éléments clés**

Le Comité a entendu des preuves accablantes que les aspects fondamentaux de ce projet de loi créent des problèmes et une confusion considérable dans des domaines importants de la radiodiffusion canadienne. Parmi les témoins qui ont soulevé de sérieuses préoccupations, mentionnons :

- Vanessa Brousseau, Resilient Inuk, créatrice de contenu numérique
- Jay Goldberg, directeur, Ontario, Fédération canadienne des contribuables
- Peter Menzies, ancien vice-président du CRTC
- Jennifer Valentyne, animatrice de télévision, productrice et créatrice de contenu
- Darcy Michael, créateur de contenu

- Vivek Krishnamurthy, directeur de la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko, Université d'Ottawa
- Dwayne Winseck, professeur, École de journaliste et de communication, projet Global Media & Internet Concentration Project, Université Carleton
- Patrick Aldous, premier vice-président, Affaires juridiques et commerciales, Nettwerk Music Group Inc.
- Fenwick McKelvey, professeur associé, Université Concordia
- Emily Laidlaw, professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de la cybersécurité, Faculté de droit, Université de Calgary
- Frédéric Bastien Forrest, chroniqueur radio et producteur de contenu
- Stéphane Cardin, directeur, politique publique, Netflix
- Wendy Noss, présidente, Association cinématographique du Canada
- Scott Benzie, directeur général, Digital First Canada
- Morgan Fortier, copropriétaire et présidente directrice générale, Skyship Entertainment
- Oorbee Roy, créatrice de contenu et skateboardeuse
- Monica Auer, directrice exécutive, Forum for Research and Policy in Communications
- Irene Berkowitz, chargée de politiques principales, Audience Lab at The Creative School, Toronto Metropolitan University
- Justin Tomchuk, cinéaste indépendant
- J.J. McCullough, Youtubbeur et chroniqueur
- Steve de Eyre, directeur, politique publique et affaires gouvernementale, Canada TikTok
- Jeanette Patell, dirigeante, affaires gouvernementales et politiques publiques, YouTube
- Patrick Rogers, président directeur général, Music Canada
- Garrett Levin, président et chef de la direction, Digital Media Association
- Tim Denton, président, Internet Society Canada Chapter
- Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia
- Len St-Aubin, membre du comité des politiques et ancien directeur général, politique des télécommunications, Industrie Canada
- John Lawford, directeur exécutif et avocat général, Centre pour la défense de l'intérêt public
- Michael Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'Internet et du commerce électronique, Faculté de droit, Université d'Ottawa
- L'honorable Konrad von Finckenstein, ancien président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Contenu généré par les utilisateurs

De nombreux témoins qui ont comparu devant notre Comité ont fait valoir que, contrairement aux affirmations du gouvernement, le projet de loi inclut le contenu généré par les utilisateurs.

Au moins une douzaine de témoins ont soulevé cette question, dont plusieurs anciens présidents et vice-présidents du CRTC, des témoins représentant les principales plateformes et, bien sûr, de nombreux créateurs numériques.

Le Comité a amendé le projet de loi apparemment pour tenter de rendre plus clairs les paramètres de l'autorité du CRTC. À cet égard, la sénatrice Simons a fait valoir en Comité : « Cet [amendement] n'élimine pas tout l'article 4.2. Il en précise la portée de manière à ce qu'il fasse ce que le gouvernement nous a dit vouloir faire. Il indique très clairement que les utilisateurs de médias sociaux ne sont pas inclus. »

Cependant, lorsqu'un amendement de suivi a été proposé par le sénateur Manning simplement pour s'assurer que la législation correspondait à ce que le ministre a dit au Comité, à savoir que : « avec l'exception prévue à l'article 4.2 visant le contenu commercial qui remplit les trois critères. C'est tout. », son amendement a été rejeté.

En tant que telle, cette clause exigeant la prise en compte de divers critères pour délimiter le contenu reste discrétionnaire et non déterminante, laissant ainsi le contenu généré par l'utilisateur vulnérable à la réglementation.

Certains sénateurs s'inquiètent du fait que la majorité nommée par le gouvernement n'a pas tenu compte du très grand nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité et que, par conséquent, une incertitude considérable demeure quant à l'application du projet de loi au contenu généré par les utilisateurs.

Question du seuil

Certains sénateurs sont particulièrement préoccupés par le fait que tous les amendements visant à établir un seuil raisonnable pour l'inclusion des contenus générés par les utilisateurs ont été rejetés. De nombreux témoins qui sont de petits acteurs ont comparu devant le Comité et ont fait état de cette grave préoccupation. Cependant, aucun amendement n'a obtenu le soutien de la majorité des membres du Comité.

Ceci malgré le fait qu'un seuil de 150 millions de dollars provenant des abonnements payants et de la publicité intégrée pour les entreprises en ligne ait été recommandé par Timothy Denton, ancien commissaire du CRTC et président de l'Internet Society of Canada. Un amendement incorporant un seuil de 100 millions de dollars (recommandé par l'ancien président du CRTC, Konrad von Finkenstein) a également été rejeté par le Comité. Puis le Comité a rejeté des seuils encore plus bas de 50 millions et 25 millions de dollars.

Certains sénateurs sont extrêmement préoccupés par le fait que cela démontre un mépris choquant pour les préoccupations exprimées par ceux qui représentent les petites entreprises et les petits joueurs.

Découvrabilité et manipulation des algorithmes

Le Comité a entendu des preuves accablantes que les dispositions du projet de loi C-11 relatives à la découvrabilité active auront pour effet d'obliger les plateformes à s'engager dans la manipulation des algorithmes. Lorsque le président du CRTC, Ian Scott, a comparu devant notre Comité, il a déclaré que le

CRTC ne modifierait pas les algorithmes (il a fait remarquer que cela est interdit par la Loi), mais il a dit que les politiques et les objectifs du CRTC pour le secteur pourraient effectivement obliger les plateformes à modifier leurs algorithmes afin de mettre en œuvre les objectifs fixés par le CRTC. Au moins 25 témoins qui ont comparu devant le Comité ont soulevé cette question comme un sujet de grave préoccupation. Jeanette Patell, chef des affaires gouvernementales et des politiques publiques du Canada chez YouTube, a déclaré au Comité : « L'alinéa 9.1(1)e) donne explicitement à un organisme de réglementation gouvernemental le pouvoir de déterminer quel contenu est priorisé et comment et où le contenu est présenté aux Canadiens, ce qui donne au CRTC le pouvoir de décider qui gagne et qui perd. Nous sommes d'avis que cette approche va en fait à l'encontre des créateurs mêmes qu'elle tente de soutenir. Bâtir et développer un public aujourd'hui, c'est se connecter avec le plus grand nombre d'admirateurs qui aimeront votre contenu, qu'ils soient au Canada ou dans le monde entier. ... La promotion excessive du contenu auprès du public en raison de l'endroit où il vit plutôt que de ses intérêts conduit le public à se désintéresser — et ces signaux entraînent finalement nos systèmes à rétrograder ce contenu pour les téléspectateurs du monde entier. Une telle approche affecterait le cœur même du succès des créateurs canadiens ainsi que leurs recettes. »

Matthew Hatfield, directeur des campagnes, OpenMedia, a parlé au nom de nombreux témoins lorsqu'il a averti : « Le projet de loi C-11 ne doit pas permettre au CRTC de manipuler les résultats des algorithmes sur les plateformes. Jamais nous ne tolérerions que le gouvernement édicte des règles indiquant quels livres doivent être disposés dans les vitrines de nos magasins ou le genre d'articles qui doivent figurer en première page de nos journaux. Mais c'est exactement ce que fait le paragraphe 9.1(1) sur le plan de la découvervabilité actuellement. Cette approche dictatoriale n'est ni nécessaire ni appropriée. L'élimination des mentions de découvervabilité dans ce paragraphe et le maintien des passages demandant aux plateformes de mettre en valeur le contenu canadien constitueraient un compromis raisonnable. Cette modification pourrait permettre aux utilisateurs d'explorer facilement le contenu culturel canadien quand ils le souhaitent, sans que leurs choix ne soient remplacés par le contenu choisi par le gouvernement partout où ils vont en ligne. »

Justin Tomchuk, cinéaste indépendant, a déclaré à notre Comité le 27 septembre : « Si le projet de loi C-11 nuit à la découvervabilité des créateurs canadiens à l'échelle mondiale, je peux imaginer un scénario où certaines entreprises ayant peu de liens physiques quitteront le pays purement et simplement afin de pouvoir continuer de travailler sans être gênées par ces obligations agressives. »

Certains sénateurs s'inquiètent du fait qu'en dépit de ces témoignages répétés, toutes les tentatives de clarifier cette question par des amendements raisonnables ont été repoussées par la majorité nommée par le gouvernement. Le témoin Scott Benzie, directeur général de Digital First Canada, a demandé au Comité : « L'article 9.1 doit indiquer clairement que les modifications dynamiques des algorithmes sont exclues, car les modifier, c'est compromettre les entreprises canadiennes et l'accès à leur public. » Certains sénateurs sont très inquiets que ce message ait été ignoré par la majorité nommée par le gouvernement.

Un autre aspect troublant de ce projet de loi est la mise en échec des tentatives visant à garantir que les fonds collectés auprès des services de médias sociaux soient remis aux créateurs numériques qui utilisent ces plateformes. Alors que les amendements visant à atteindre cet objectif ont été rejetés, des

amendements similaires visant à allouer des fonds supplémentaires aux médias traditionnels en difficulté ont été inclus.

Certains sénateurs craignent en outre que le Canada ne soit désormais à l'avant-garde d'une approche politique qui risque non seulement de nuire aux créateurs numériques (les témoignages ont été très clairs sur ce point), mais aussi de rendre la politique culturelle canadienne hautement protectionniste. Ce protectionnisme met en péril les énormes gains économiques que notre pays a réalisés, et les formidables opportunités qui ont été générées pour tant d'entreprises et de créateurs. Nous risquons non seulement d'émosser le succès des créateurs canadiens à l'étranger d'un point de vue technique, sur la base de la rétention des audiences et du déclin du classement mondial, mais aussi en raison de la reciprocité possible dans d'autres juridictions. Et il y a aussi la menace de mesures de rétorsion en vertu de l'ACEUM qui pourraient affecter d'autres secteurs de l'économie canadienne.

Tout le succès dont ont bénéficié les créateurs canadiens grâce à un Internet sans barrière ou à faible barrière est peut-être maintenant menacé et le Canada pourrait devenir un modèle de protectionnisme culturel mondial. Vivek Krishnamurthy, directeur de la Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada Samuelson-Glushko, Université d'Ottawa, a déclaré au Comité : « Qu'on le veuille ou non, d'autres pays nous regardent et suivront notre exemple. Au Canada, si nous pouvons dire que notre politique culturelle qui vise à inciter les Canadiens à exprimer leur opinion est si importante que nous pouvons réglementer tout le contenu en ligne, qu'est-ce qui empêcherait le premier ministre de la Hongrie, Viktor Orbán, ou le premier ministre de l'Inde, Narendra Modi, qui ont leur propre opinion de qui est un Indien et un Hongrois, d'imposer une opinion analogue et de nous citer à titre d'exemple? Tout cela nous incite à être plus prudents. »

Règles relatives au contenu canadien

Les défis posés par la définition actuelle de ce qui constitue le contenu canadien et comment et à qui elle sera appliquée est une autre préoccupation qui demeure pour certains sénateurs sur deux fronts. Le Comité a entendu de nombreux témoignages sur le fait que les règles relatives au contenu canadien sont à la fois rigides et difficiles à appliquer pour les petits acteurs.

Une fois de plus, certains sénateurs s'inquiètent du fait que ce sont les petits créateurs qui risquent de payer le plus lourd tribut. Oorbee Roy, qui, selon sa propre description, est un petit joueur dans le domaine de la création de contenu, a demandé à notre Comité le 28 septembre pourquoi le projet de loi ne s'attaque pas à la question de l'inégalité dans la création de contenu canadien et repousse la question à une décision future lointaine? Mme Roy a été très explicite dans sa critique de la réponse du ministre au cours d'une réunion du Comité de la Chambre pour faire exactement cela. Elle a demandé : « Pourquoi ce projet de loi repousse-t-il les créateurs de contenu numérique canadien dans l'avenir, mais inclut-il maintenant les plateformes de contenu généré par les utilisateurs? Ne sommes-nous pas les personnes que ce projet de loi est censé aider? »

Mme Roy a souligné les obstacles majeurs auxquels se heurtent les petits créateurs de contenu comme elle, pour être approuvés en tant que contenu canadien. Elle a demandé : « Dois-je embaucher mon fils de dix ans pour m'aider à soumettre pour approbation chaque élément de contenu de planche à roulettes à titre de contenu canadien? »

Mme Roy a demandé au Comité de faciliter la qualification de contenu canadien ou alors nous devrions créer une nouvelle catégorie pour les créateurs de contenu numérique.

La créatrice numérique Vanessa Brousseau a exprimé à notre Comité combien il est décourageant pour elle, en tant que femme autochtone, de devoir à nouveau prouver ou attester qu'elle est canadienne. Elle a dit que le fait de devoir le faire pour son passeport et d'autres documents gouvernementaux était une chose, mais que le fait de devoir le faire encore et encore pour pouvoir publier son contenu sur Internet ne facilite pas pour elle, en tant que femme autochtone, la réconciliation.

Certains sénateurs s'inquiètent du fait qu'il n'y a toujours pas de clarté quant à la manière dont les créateurs numériques pourront s'y retrouver dans cette exigence et aux conséquences qu'elle aura sur leurs entreprises.

Les ramifications des exigences de contenu canadien sur les diffuseurs étrangers qui se comportent comme des radiodiffuseurs sont quelque peu différentes et présentent des préoccupations différentes, en particulier lorsqu'il s'agit de s'assurer que ces services de diffusion en continu « paient leur juste part ».

Au cours de la dernière décennie, les contributions des producteurs mondiaux ont représenté 90 % de la croissance de la production cinématographique, télévisuelle et en continu au Canada.

- Les investissements étrangers dans la production au Canada représentent 6 milliards de dollars par an.
- En 2021, les studios de l'Association cinématographique du Canada ont dépensé 2,3 milliards de dollars en biens et services de production locale au Canada.
- Ils ont soutenu plus de 47 000 entreprises au Canada.
- Ils ont soutenu plus de 200 000 travailleurs dans les industries créatives canadiennes.
-

Cependant, ces contributions n'ont pas été comptabilisées dans les exigences de contenu canadien. L'exemple d'émissions comme que *The Handmaid's Tale* a été soulevé par plusieurs témoins. Il s'agit d'une émission diffusée par une plateforme en ligne qui est écrite par un Canadien, tournée au Canada, qui porte en partie sur le Canada, qui emploie des acteurs et des personnes de production canadiens et qui rapporte des millions de dollars au Canada. Pourtant, en vertu des règles sur le contenu canadien, elle n'est pas considérée comme un « contenu canadien » parce que la société de production se trouve être américaine.

De grandes entreprises étrangères ont soulevé cette question comme un sujet de préoccupation. David Fares, vice-président de la politique publique mondiale pour Walt Disney, a souligné l'ampleur des investissements réalisés par son entreprise au Canada. Il a déclaré : « Au cours des trois dernières années, nous avons dépensé environ 3 milliards de dollars pour la production de contenu au Canada. Chacune de ces productions contribue à l'embauche et au développement de talents hautement qualifiés au Canada et à l'infrastructure, ce qui profite en fait à l'ensemble de l'écosystème audiovisuel. Nous travaillons également avec les sociétés de production locales... Nous embauchons des personnes à

mesure que nous développons la production virtuelle. Nous avons besoin d'un régime flexible pour nous permettre de le faire. »

Wendy Noss, présidente de l'Association cinématographique du Canada, qui a comparu devant notre Comité le 4 octobre, a affirmé : « ... le CRTC devra être à même de créer une définition moderne et souple de ce qu'est une émission canadienne afin de multiplier les possibilités offertes aux créateurs canadiens, promouvoir le contenu réalisé par les Canadiens, avec eux ou à leur sujet, et faire connaître le contenu canadien dans le monde entier. »

Le Comité a adopté un amendement à l'article 10 pour assurer qu' « aucun facteur particulier ne soit déterminant » lorsque l'organisme de réglementation examinera l'ensemble des objectifs stratégiques pour établir une nouvelle approche quant à la définition de ce qui constitue une émission canadienne. Les sénateurs estiment qu'il s'agit d'un amendement crucial qui reflète la reconnaissance par le ministre de la nécessité d'une définition actualisée, moderne et souple de la programmation canadienne, qui tienne compte de la réalité de la diffusion en continu mondiale dans notre paysage de la radiodiffusion et qui ne soit pas laissée à la discrétion de l'organisme de réglementation. Il incombera au Sénat de défendre cette position lorsqu'il recevra la réponse du gouvernement sur cette question spécifique. Il sera également important pour le Parlement de surveiller attentivement la manière dont le CRTC met en œuvre cette disposition.

Implications en matière d'équité et de commerce

De nombreux témoins ont comparu devant le Comité pour parler de l'impact que ce projet de loi pourrait avoir sur les obligations commerciales internationales du Canada. Konrad von Finkenstein, ancien président du CRTC, a mis en garde contre le fait que, bien que le CRTC ait le pouvoir de prendre des règlements exigeant que les entreprises effectuent des dépenses et des contributions à des fonds pour la production de contenu canadien, le droit aux bénéfices de ces dépenses ne devrait pas être limité à la propriété ou au contrôle canadien des producteurs ou à la propriété canadienne des droits de propriété intellectuelle. Autrement, a prévenu M. von Finkenstein, le Canada risquerait fort de créer un conflit avec les États-Unis, notamment en vertu de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.

Dans ce contexte, certains sénateurs s'inquiètent du fait qu'une majorité d'entre eux n'ont pas accordé suffisamment d'attention aux avantages importants que les investissements internationaux présentent pour le Canada. Plusieurs témoins ont recommandé un libellé reconnaissant que les intérêts des consommateurs et des auditaires devraient être au cœur de la politique canadienne de radiodiffusion. Certains sénateurs sont préoccupés par le fait que les sénateurs nommés par le gouvernement ont rejeté à plusieurs reprises les efforts visant à reconnaître la centralité des intérêts des consommateurs et des forces du marché dans le projet de loi.

Dans ce contexte, le projet de loi ne reconnaît pas non plus de manière adéquate les contributions majeures que les plateformes en ligne apportent à la radiodiffusion canadienne et à la promotion des créateurs canadiens. Garrett Levin, président et chef de la direction de la Digital Media Association, a déclaré à notre Comité : « En moyenne, les services de diffusion en continu audio versent 65 % à 70 % de leurs revenus en redevances. Comme j'en ai discuté avec vos collègues, ces redevances représentent

le coût de l'octroi de licences et de l'utilisation des œuvres. Le coût similaire pour l'octroi de licences et l'utilisation des œuvres par les radiodiffuseurs commerciaux s'élève à environ 8,2 % de leurs revenus. » Certains sénateurs s'inquiètent du fait que le projet de loi n'en tienne pas suffisamment compte. Ces sénateurs croient certainement qu'un principe important pour la radiodiffusion canadienne devrait être que si les entreprises mondiales en ligne « jouent, elles devraient aussi payer » pour bénéficier de la radiodiffusion canadienne.

Cependant, un principe tout aussi important est que si les entreprises de radiodiffusion mondiales « paient », elles devraient également pouvoir « jouer ». Il est inquiétant que le Comité ait rejeté tous les amendements qui auraient assuré un principe de réciprocité dans le projet de loi permettant aux entreprises en ligne obligées de payer pour des émissions canadiennes, de bénéficier également de ces émissions lorsque leurs investissements contribuent aux industries culturelles du Canada et au bien-être du pays.

Ces sénateurs sont particulièrement préoccupés par cette lacune à la lumière des avertissements de nombreux témoins selon lesquels cela viole les obligations commerciales internationales du Canada et provoquera des représailles qui pourraient finir par nuire considérablement aux entreprises et aux emplois canadiens.

L'un des principaux rôles du Sénat du Canada est de parler au nom des minorités politiques lorsqu'il s'agit de l'impact des lois. Lorsqu'un nombre sans précédent de témoins, dont beaucoup sont des Canadiens ordinaires qui, normalement, ne s'engagent pas aussi activement dans le processus politique, se présentent devant un comité sénatorial pour exprimer de sérieuses préoccupations quant à l'impact d'un projet de loi du gouvernement, il incombe aux sénateurs d'entendre et de comprendre ces préoccupations. Les sénateurs conservateurs sont préoccupés par le fait que la majorité des membres du Comité sénatorial des transports et des communications ont manqué à ce devoir. Les conséquences de ce manque sont graves, non seulement pour la radiodiffusion canadienne, mais aussi pour le Canada lui-même.

Radio Canada International

Le mémoire déposé auprès du Comité par le Comité d'action de RCI soulève des préoccupations considérables concernant à la fois la négligence de Radio Canada International et sa gestion par la SRC. Au cours des 30 dernières années, les problèmes budgétaires nationaux de la SRC se sont traduits par des coupes disproportionnées dans le budget, le personnel, les services et les ressources de RCI, sans que l'on se préoccupe de l'impact sur le service mondial. Certains sénateurs ont été déçus que la majorité des membres du Comité nommés par le gouvernement aient rejeté les amendements visant à résoudre ce grave problème. Le Comité recommande au Sénat d'examiner, soit au Comité des transports et des communications, soit au Comité des affaires étrangères, le rôle de Radio Canada International, son importance pour le Canada et la façon dont elle est gérée.